REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département des constructions et des technologies de l'information
**Secrétariat général**

**Allocution de M. Mark Muller, conseiller d'Etat**

**chargé du département des constructions et des technologies de l'information**

**devant le Conseil général de l'OMC**

**Mardi 26 mai 2009 à 10h00 au Centre William-Rappard**

**154, rue de Lausanne, 1202 Genève**

Monsieur le Président,

Monsieur le Directeur général,

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

Je suis très heureux d'être présent aujourd'hui parmi vous et de m'exprimer ici au nom du Conseil d'Etat de la République et canton de Genève.

L'OMC est pour Genève une organisation de premier plan et nous sommes fiers de l'accueillir sur notre sol. Elle joue un rôle unique pour le maintien et le renforcement du système commercial mondial, et participe pleinement à l'effort de l'ensemble de la Genève internationale en faveur d'un monde plus sûr, plus prospère et plus juste. Ces valeurs sont également chères aux yeux des autorités genevoises et suisses.

Votre organisation a établi de nombreuses et étroites collaborations avec les autres organisations internationales présentes à Genève, par exemple dans le domaine de l'environnement ou des droits de l'homme.

La croissance de l'OMC, notamment en termes de nombre de membres, est la meilleure indication de l'importance que lui accorde la communauté

internationale. Les autorités hôtes cantonales sont absolument déterminées à accompagner cette croissance, n'ayez aucun doute à ce sujet!

Grâce à l'excellente collaboration qui prévaut entre le secrétariat de l'OMC, la Confédération suisse et le canton de Genève, un projet de grande qualité a été mis en place pour permettre à votre organisation de bénéficier d'un site unique adapté à vos besoins prévisibles d'espace et de sécurité, ici, sur le site du Centre William-Rappard.

Toutes les précautions ont été prises pour que ce projet de grande qualité s'intègre parfaitement dans ce magnifique parc, cher au cœur des Genevois, et que l'accès aux rives du lac et à la promenade demeure garanti à la population. Je l'ai d'ailleurs récemment démontré lors d'une conférence de presse, accompagné de M. l'Ambassadeur Dante Martinelli, représentant permanent de la Suisse auprès de l'Organisation des nations unies à Genève et de M. Victor do Prado, chef de cabinet adjoint du directeur général de l'OMC, grâce au piquetage d'une barrière provisoire à l'emplacement du futur périmètre de sécurité.

Comme vous le savez, Mesdames et Messieurs, la Suisse se caractérise par un système fédéral de démocratie semi-directe, ce qui implique que les décisions politiques sont soumises à de nombreuses instances opérant à plusieurs niveaux. Les processus décisionnels apparaissent ainsi longs et fastidieux, mais cela permet également de procéder à de larges consultations des milieux concernés et de la population. Ce système prévaut dans notre pays depuis plus de 160 ans et nous a permis de vivre en paix et en harmonie. Nous le respectons et nous y tenons, même si parfois les choses n'avancent pas aussi rapidement que nous le souhaiterions.

Dans le cas précis de l’extension du Centre William-Rappard sur l’actuel parking et de la création de l’enceinte de sécurité nécessaire à votre organisation, le canton de Genève doit adopter une loi modifiant l'affectation prévue des terrains concernés. Conformément aux procédures en vigueur, le projet de loi a été soumis au préavis de la commune concernée, à savoir la Ville de Genève. Le parlement de la Ville a rendu un préavis positif le 1er avril dernier. Ce préavis sera soumis au vote des citoyens de la Ville de Genève si 4'000 signatures sont réunies par les opposants au projet qui ont lancé un référendum municipal. Le délai de récolte des signatures échoit aujourd’hui, le 26 mai. Si le nombre de signatures est atteint et les signatures validées, une votation sera organisée en Ville de Genève, probablement le 27 septembre 2009. Dans tous les cas de figure, la décision finale appartiendra ensuite au canton et à son parlement,

En ce qui concerne la signification politique de ce référendum, il convient de prendre en compte le fait que nous connaîtrons des élections cantonales en automne et que certains partis utilisent leur opposition à l’extension de l’OMC à des fins politiques.

Il y a, à Genève des milieux opposés à ce que représente l'OMC à leurs yeux, soit la mondialisation. Ils refusent de comprendre que l'OMC réglemente, façonne la mondialisation dans l'intérêt général des nations.

Mais, et vous avez sans doute pu le constater, les autorités concernées, qu’elles soient fédérales, cantonales ou communales, se sont engagées publiquement pour la réalisation du projet d’extension de l’OMC et ont exprimé son importance pour Genève. Ce fut notamment le cas à l'occasion de conférences de presse organisées les 23 mars et 7 mai

2009. La Ville et le canton de Genève sont déterminés à poursuivre cet effort et le Conseil d'Etat pèsera de tout son poids pour que ce projet voie le jour dans les délais prévus. Nous souhaitons que les travaux prennent fin en 2012. Je n'ai pas de doute que cet objectif sera atteint.

Le canton de Genève se félicite à cet égard de l'étroite concertation qui s'est mise en place dans le domaine de la communication avec le secrétariat de votre organisation. Je l'en remercie.

Merci pour votre attention.

*Le texte dit fait foi.*